Réf. Farde e-Assemblées : 2617952

N° OJ : 120

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2024

Objet : Contrat de Quartier Durable Versailles.- Opération 3.1 «Made in Versailles».- 1ère édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Liste des subsides nominatifs.

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 3.1 « Appel à initiatives locales Made in Versailles » figure au programme du Contrat de Quartier Durable Versailles, adopté par le Conseil communal le 5 septembre 2022 et approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 8 décembre 2022, dont notification à la Ville de Bruxelles en date du 3 janvier 2023 ;

Considérant que cette opération, pilotée par la cellule Rénovation urbaine, vise à soutenir et encourager des initiatives locales par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Versailles ;

Vu sa décision du 12 juin 2023 d'adopter le règlement du premier appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Versailles" ;

Considérant que l'appel à projets a été organisé du 15 juin au 29 septembre 2023 avec pour but de soutenir des initiatives locales de petite échelle, menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable Versailles, répondant aux objectifs suivants :
• renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité dans le périmètre ;
• valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
• permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être « acteurs/actrices » de la vie de leur quartier ;

Considérant que le règlement de l'appel à initiatives citoyennes et associatives prévoit une liquidation du subside en 3 tranches : un acompte de 50% après notification de la sélection, la deuxième tranche de 30% après réception d'un rapport financier une fois que l'acompte est entièrement consommé et la troisième tranche de 20% suivant la même procédure ;

Vu sa décision du 18 décembre 2023 d'octroyer un subside de 49.376,50 EUR aux lauréats du 1er appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Versailles » et d'adopter la liste des subsides nominatifs du budget ordinaire 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu d'engager la dépense correspondant aux soldes restants (30% + 20%) en faveur des porteurs de projet suivants :

- 8.041,50 EUR en faveur des projets suivants portés par des bénéficiaires personnes physiques :
o 2.050,00 EUR pour « Le cercle de la femme artiste » porté par Boujeddaine Amina ;
o 1.272,50 EUR pour « Chile Chico » porté par Tytgat Ema ;
o 2.219,00 EUR pour « Premier Pas » porté par Kichou Fatima ;
o 2.500,00 EUR pour « Rêverie » porté par Anas SALBAOUI ;

- 15.030,00 EUR en faveur des projets suivants portés par des bénéficiaires personnes morales :
o 1.750,00 EUR pour « Embellisseurs anonymes » porté par AMO de N.O.H. ;
o 2.500,00 EUR pour « Versailles Ciné Night » porté par AMO de N.O.H. ;
o 1.920,00 EUR pour « Zéro déchets » porté par Ardaps ;
o 2.000,00 EUR pour « Fête de quartier » porté par Coin des cerises asbl ;
o 2.300,00 EUR pour « Mercredi tous au parc » porté par EDD NOH ;
o 2.500,00 EUR pour « Versailles becomes a Hockey Champion » porté par Growing by Hockey ;

o 2.060,00 EUR pour « La sororité Versaillaise » porté par Projet Versailles ;

- 1.616,75 EUR en faveur du projet « Win ton permis » porté par la Zone de police Bruxelles-Capitale Ixelles (DPI NOH) ;

Considérant que les soldes en question seront liquidés sous réserve du respect des conditions prévues au règlement de l'appel à initiatives citoyennes et associatives ;

Considérant que les crédits sont inscrits aux articles 93022/33101, 93022/33202 et 93022/43501 du budget ordinaire de 2024 ;

Considérant que l'opération 3.1 « Appel à initiatives locales Made in Versailles » du Contrat de Quartier Durable Versailles est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 :
La liste des subsides nominatifs aux articles 93022/33101, 93022/33202 et 93022/43501 du budget 2024, pour les soldes de 30% et 20% des subsides accordés, est adoptée, à savoir :
o 2.050,00 EUR pour « Le cercle de la femme artiste » porté par Boujeddaine Amina ;
o 1.272,50 EUR pour « Chile Chico » porté par Tytgat Ema ;
o 2.219,00 EUR pour « Premier Pas » porté par Kichou Fatima ;
o 2.500,00 EUR pour « Rêverie » porté par Salbaoui Anas ;
o 1.750,00 EUR pour « Embellisseurs anonymes » porté par AMO de N.O.H. ;
o 2.500,00 EUR pour « Versailles Ciné Night » porté par AMO de N.O.H. ;
o 1.920,00 EUR pour « Zéro déchets » porté par Ardaps ;
o 2.000,00 EUR pour « Fête de quartier » porté par Coin des cerises asbl ;
o 2.300,00 EUR pour « Mercredi tous au parc » porté par EDD NOH ;
o 2.500,00 EUR pour « Versailles becomes a Hockey Champion » porté par Growing by Hockey ;
o 2.060,00 EUR pour « La sororité Versaillaise » porté par Projet Versailles ;
o 1.616,75 EUR pour « Win ton permis » porté par DPI NOH.

Article 2 :
La dépense est financée par un subside.

Annexes :